

DEMANDE DE DOSSIER MÉDICAL D'UN MAJEUR PROTÉGÉ

Application de la loi n°2002.303 du 4 mars 2002, du décret n°2002.637 du 29 avril 2002 à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnels et les établissements de santé en application des articles L1111-7 et 1112-1 du code de la santé publique et de l'arrêté du 5 mars 2004 relatif à l'accès aux informations concernant la santé d'une personne.

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Nom : Nom de naissance : Prénom :

Né(e) le : / / Téléphone : Email :
(Aucun document médical ne pourra être transmis par email)

Adresse :
.....

IDENTITÉ DU PATIENT

Nom : Nom de naissance :

Prénom : Né(e) le : / /

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

- Copie de la pièce d'identité du demandeur (recto - verso)
- Copie de la pièce d'identité du tuteur (recto - verso)
- Copie du jugement de tutelle
- En cas de remise à un tiers : - Procuration établie par le demandeur
- Copie de la pièce d'identité du tiers (recto - verso)

DÉSIGNATION DES PIÈCES DEMANDÉES

Envoi d'une version numérique :

Sur mon espace santé : *Gratuit*

Sur clé USB : *Coût de la clé
+ Frais d'envoi*

Envoi d'une version papier (demande à faire au préalable auprès du DIM)

Prix unitaire pour la reproduction d'un document A4 0,18 €

Prix unitaire pour la reproduction d'un document A3 0,36 €

Prix unitaire pour la reproduction d'un CD-ROM 2,75 €

Les frais d'expédition (en recommandé avec accusé de réception) seront à votre charge.

- Comptes rendus de passage, consultation
- Comptes rendus d'hospitalisation
- Comptes rendus opératoires
- Examens de biologie

Clichés d'imagerie

- Dossier infirmier
- Dossier d'anesthésie
- Dossier d'observation médicale
- Correspondances entre professionnels de santé

Autres pièces (préciser) :

Pour affiner votre demande, vous pouvez préciser :

- Les dates de séjours, passages ou consultations concernées
- L'objectif de la demande

.....
.....
.....
.....

Délais de transmission

A compter de la date de réception de l'ensemble des pièces justificatives, l'hôpital dispose de 8 jours pour mettre à votre disposition les documents demandés (pour les dossiers de plus de 5 ans, ce délai est de 2 mois).

Date de la demande : / /

Signature :

DEMANDE À ENVOYER À

Par courrier :

Monsieur le Directeur
Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise
658 rue des Bourgoins - BP 725
45207 AMILLY Cedex 07

Ou par email :

acces.dossierpatient@ch-montargis.fr

COMMENT RÉCUPÉRER LES DOCUMENTS DEMANDÉS ?

- Par envoi postal avec accusé de réception (les frais d'expédition seront à votre charge)
ou
 Sur place au DIM (sur rendez-vous)

Se rendre au DIM (Département de l'Information Médicale)

1- Dirigez-vous sur le site principal du Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise au
658 rue des Bourgoins - 45200 AMILLY.

2- Entrez dans le Pavillon Colette Marin (bâtiment blanc en face des urgences).

3- Montez au niveau 2, puis dirigez-vous vers le bureau 24 ou 25